

CQP Technicien confirmé mécanique automobile

RNCP9880 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	22/07/2010
Date d'échéance	22/07/2013

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien confirmé mécanique automobile réalise des activités techniques relatives à la maintenance des véhicules, et tout particulièrement :

- la réparation et la réfection des moteurs thermiques, des organes de transmission (boîtes de vitesse, différentiels...),
- le diagnostic, la dépose-pose et le contrôle d'ensembles mécaniques,
- le contrôle et le réglage des trains roulants,
- la maintenance des cricuits de climatisation,
- la pose d'accessoires sur véhicules,
- les activités d'organisation, de gestion et de conseil auprès du client en relation avec ces activités techniques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de :

- effectuer le contrôle et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par injection indirecte et directe,
- effectuer le contrôle et la maintenance des systèmes d'injection diesel mécaniques,
- réaliser une intervention sur les différents systèmes de dépollution diesel,
- effectuer un diagnostic et une remise en état des organes mécaniques des moteurs thermiques,
- réaliser le diagnostic et la remise en état des organes de transmission (boîte de vitesses automatique, mécanique, différentiel...),
- réaliser la réfection d'un organe de direction,
- contrôler et remplacer un élément d'un système de freinage,
- contrôler et régler la géométrie des trains roulants,
- réaliser la maintenance d'un circuit frigorifique avec la station de climatisation,
- détecter une fuite de fluide sur circuit,
- assurer le traitement du circuit d'air,

- réaliser le montage d'accessoires ou d'équipements spéciaux sur véhicule,
- organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- formuler un conseil d'utilisation et d'entretien,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de véhicules légers (à titre d'exemples : concessions automobiles, réparateurs agréés...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien confirmé mécanique automobile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

Base légale

Date de décision	22/07/2010
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	22/07/2013

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9880/>